

Département  
de  
Vaucluse  
-----

VILLE D'ORANGE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 28 AVRIL 2026

Arrondissement  
d'AVIGNON

N° 1033

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le 28 AVRIL à 14 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion du Centre Communal d'Action Sociale d'ORANGE, sous la Présidence de Jean-Dominique ARTAUD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 17
- Votants : 17

Refus de vote : 0  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 17

Monsieur le Maire-Président, Jean-Dominique ARTAUD  
Mesdames Frédérique VIDAL, Marie-Thérèse GALMARD,  
Peggy LELEU, Agnès JEANJEAN, Joëlle EICKMAYER,  
Brigitte LAOURIGA, Françoise NICOLAÏ, Marie-Paule  
ZIMMERMANN, Eliane DELOY, Aubierge POULAIN,  
Rachel GUINARD

Messieurs Jean-Pierre PASERO, Michel OLIVEIRA, Michel  
COMMUNAL, Alain DURAND, Christian COSTE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse GALMARD

Certifié exécutoire par le  
Président,  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture le :  
Et de la Publication le :



**Adoption du règlement budgétaire et financier du  
CCAS d'Orange**

## LA SEANCE SE POURSUIT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L1612-30 du CGCT,

Vu la loi de finances n°2026-103 du 19 février 2026,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Vu la délibération n°927 en date du 21.06.2023 relative à la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024 pour le budget principal du CCAS d'Orange,

Considérant que la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M57 implique l'adoption d'un règlement budgétaire et financier,

Considérant qu'à la suite de chaque renouvellement du Conseil d'administration, il appartient au Conseil d'Administration d'approuver un nouveau règlement budgétaire et financier avant le vote du premier document budgétaire,

Considérant que ce règlement a pour objet de définir les règles internes de gestion budgétaire, comptable et qu'il s'applique à l'ensemble des budgets du CCAS d'Orange,

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, **le Conseil d'administration :**

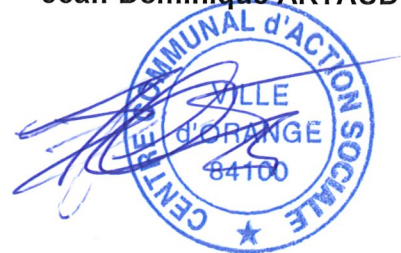
- **APPROUVE à l'unanimité** le règlement budgétaire et financier du CCAS d'Orange qui s'applique à tous les budgets.
- **PRECISE** que ce règlement budgétaire et financier sera applicable à compter de la publication de la présente délibération.

**Suivent les signatures pour copie conforme,**

**La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse GALMARD**



**Suivent les signatures pour copie conforme,  
Le Président du CCAS,  
Jean-Dominique ARTAUD**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*